



# MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 15 juin 2016 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles PERLI, 1er Adjoint.

Étaient présents :

Christine VALLA, Emeric SALLE, adjoints,

Henri CROSASSO, Nicole DHENIN, Paul FIGVED, Emile FORM, Philippe MICHELON, Josette PETER, Philippe RIBUOT, Jean Paul SALLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Alain FARDELLA ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Dominique BRACHET ayant donné pouvoir à Christine VALLA,

Dominique GALLETTI ayant donné pouvoir à Paul FIGVED,

Mme Nicole DHENIN a été élue Secrétaire de séance.

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Modification de l'ordre du jour :

Une délibération a été rajoutée :

- N°16 Commune de Saint Chaffrey/Commune de La Salle les Alpes : convention de refacturation des prestataires extérieurs.  
La modification est adoptée à l'unanimité.

### Finances

1) Budget "eau" décision modificative n°1.

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget 2016 « Eau ».

En section de fonctionnement – dépenses

Article 022 « dépenses imprévues »

- 3 000 €

Article 673 « titres annulés sur exercices antérieurs »

+ 3 000 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2) Lotissement communal du Pontet - terrains

Le Conseil Municipal affecte au lotissement communal des Pontets les terrains communaux pour leur valeur d'achat et sort de l'actif de la Commune la valeur de ces terrains pour un montant de 77 530.40 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3) Travaux d'eau potable rue de la Guisane : demande de subvention.

Dans le cadre de la réfection du réseau d'eau potable rue de la Guisane prévue au printemps 2017, le Conseil Municipal demande l'aide financière du Département et de l'Agence de l'eau la plus élevée possible.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



**Serre Chevalier Vallée**



du Lautaret à Briançon



4) **Plan d'actions pour réduction des fuites : maîtrise d'œuvre : demande de subvention.**

Par courrier en date du 20 octobre 2015, l'Agence de l'eau rappelle aux communes leur obligation de mettre en place un plan d'actions pour réduire les fuites. Une démarche a été conduite afin de rechercher un maître d'œuvre. La proposition de la Société Saunier et Associés a été retenue avec un coût de prestation de maîtrise d'œuvre de 20 900 € HT. Le Conseil Municipal s'engage à mettre en œuvre le plan d'action de réduction des pertes en eau et sollicite les aides de l'Agence de l'Eau et du Département les plus élevées possibles.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

5) **Rénovation Monuments aux Morts du Bez : demande de subvention.**

Des travaux de réfection du Monument aux Morts sont prévus dans l'ancien cimetière du Bez. Ces travaux consistent à refaire le socle, rétablir l'équilibre du monument, déplacer la stèle. La Commune sollicite l'aide du Département, du Souvenir Français et de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) les plus élevées possibles.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

6) **Fonds de solidarité pour le logement-participation année 2016.**

Le Conseil Municipal accepte pour l'année 2016 le versement de cette contribution à hauteur de 40 centimes d'euro par habitant soit 394.40 € (986 x 0,40 €) et autorise M. le Maire à signer la convention s'y rapportant.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

7) **Subventions aux associations -attributions 2016 (suite).**

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

Organismes ou Associations	Attributions 2016
Courir en Briançonnais (Trail Blanc 2016)	2 700 €
Syndicat ovin la Salle les Alpes	2 000 €
<b>TOTAL article 6574</b>	<b>4 700 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 700 €</b>

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Administration générale**

8) **Rétrocession de concession.**

Le Conseil municipal accepte la rétrocession de la concession de M. et Mme Henri Majoli et en fixe le remboursement au prorata du temps restant.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

9) **Coupe affouagère 2016**

Le Conseil Municipal arrête les modalités de la coupe affouagère pour l'année 2016 et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Urbanisme**

10) **Autorisation de travaux sur des parcelles communales-piste du Bez.**

Une Déclaration Préalable, DP 005 161 16 H0 026 a été déposée en mairie le 1er juin 2016 par Serre Chevalier Vallée Domaine Skiable afin de pouvoir reprofiler un virage de la Piste du Bez. Le Conseil Municipal accepte le dépôt de la déclaration Préalable et autorise Serre Chevalier Domaine skiable à effectuer les travaux de terrassement sur les parcelles communales E1090 et E 1097.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **11 Autorisation de défrichage - piste du Bez.**

Dans son programme de développement de ses installations la station de Serre Chevalier prévoit d'optimiser la piste du Bez par divers travaux de terrassement. Il est précisé que ce projet est concerné par une zone boisée et doit obtenir une autorisation de défrichage.

Le Conseil Municipal autorise SCV à déposer une demande d'autorisation de défrichage une fois les autorisations acquises sur les parcelles communales E 1090 et E 1097.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **12) Régularisation d'une construction en survol du domaine public.**

Les Consorts DEMOULIN sont propriétaires d'un immeuble cadastré AN 98 situé au hameau du Bez et souhaitent régulariser le bâti ancien construit entre les maisons cadastrées AN 98 et AN 97 surplombant un passage vouté communal, plus précisément du domaine public, car leur acte de donation partage de 1984 n'en fait pas état.

Ce passage doit faire l'objet d'une procédure de désaffectation et de déclassement de son usage public.

Le Conseil Municipal accepte la régularisation demandée par les Consorts DEMOULIN, dit que l'autorisation de survol du domaine public pour la portion construite entre les maisons cadastrées AN 98 et AN 97 leur est accordée et qu'ils sont responsables de l'entretien de cette construction et de tous incidents ou accidents pouvant survenir (effondrement, chute d'objet, ...), et qu'il sera demandé au géomètre du cadastre de corriger le plan afin que n'apparaisse plus de bâti sur cette portion.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **Travaux**

### **13) Vente de métaux : laiton.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de M. Christophe NOUVEAU pour le rachat de 550 kg de laiton provenant des compteurs d'eau achetés il y a une trentaine d'année au tarif de 1.5 €/kg et pour un montant de 825 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **14) Intervention des services techniques : tarifs.**

Considérant que la série de prix « distribution d'eau (code 04411 E) » s'est arrêtée le 31/12/2015, Monsieur le Maire propose que les tarifs de 2015 soient maintenus pour l'année 2016 et qu'à compter du 1er janvier 2017, l'augmentation soit basée sur la nouvelle série « Alimentation en eau (code 04.4.1.0) » avec pour référence la valeur de janvier 2016 à savoir 100,20. Par ailleurs sont arrêtés les tarifs pour réfection de voirie provisoire et définitive.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **15) Tableau des effectifs : modification.**

Il est exposé au Conseil Municipal que certains agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade mais qu'afin de les nommer il convient de :

- créer les postes correspondants :

- Un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Un poste de chef de service principal 2<sup>ème</sup> classe de police municipale à temps complet.

- supprimer les postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Un poste de chef de service de Police municipale à temps complet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **16) Commune de Saint Chaffrey/Commune de La Salle les Alpes : convention de refacturation des prestataires extérieurs.**

Vu le projet de commune nouvelle entre les Communes de Saint-Chaffrey et de la Salle-les-Alpes, et les nécessaires travaux préparatoires et d'approfondissement qui vont devoir être entrepris aux fins d'alimenter la réflexion des élus de chacune de ces communes ;

- Considérant ainsi que le pilotage de ce projet, en termes de méthodologie, de veille juridique, et d'expertise dans les matières abordées, a été confié aux directions générales en fonction dans ces deux communes, et que ces dernières vont devoir faire face à un accroissement temporaire d'activité, en sus de leurs missions et charges respectives ;

- Considérant la nécessité d'avoir recours, le cas échéant et de manière ponctuelle sur des thématiques ou champs de compétences précis, de prestataires extérieurs à ces deux collectivités, le Conseil Municipal approuve la Convention de refacturation du coût de prestataires extérieurs, dans le cadre du projet de création d'une commune nouvelle, à hauteur de 50 %, à intervenir entre les Communes de Saint-Chaffrey et de la Salle-les-Alpes, et en autorise la signature par Monsieur le Maire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## Information - Questions diverses

### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

1) Il est établi un avenant n°9 à la convention de mise à disposition des tennis municipaux intervenue entre la Commune et l'association Tennis Club du Grand Serre Che, représentée par son Président M. Dominique GALLETTI, afin de reconduire la mise à disposition des tennis municipaux du 15 avril au 15 novembre 2016.

2) Il est établi une convention de location entre la Commune de La Salle les Alpes et Mme Catherine CHANTRIAUX concernant un emplacement situé sur le parking du Pontillas pour une période de 2 mois, du 25 avril au 25 juin 2016. Cet emplacement est destiné à la vente de fleurs.  
Loyer 360 € pour la période.

3) Le contrat de maintenance du robot du plan d'eau biotope est conclu avec Hexagone Manufacture SA pour une durée de 1 an.

Le montant annuel est de 1 433.28 € TTC

4) Le contrat de maintenance des installations frigorifiques de la patinoire est conclu avec Axima Réfrigération pour une durée de 1 an. Montant annuel des prestations :

- Visite début de saison : 1 105.30 € HT soit 1 326.36 € TTC

- Visite de fin de saison : 875.30 € HT soit 1 050.36 € TTC

- Accès astreintes : 300 € Ht soit 360 € TTC

5) Il est établi un contrat de maintenance pour le bon entretien du parc de photocopieurs entre la commune et la Sté Hermes Print pour une durée de 12 mois à partir du 1 avril 2016.

6) Le contrat d'entretien annuel portant sur la vérification du fonctionnement des 4 portes sectionnelles et du portail automatique du bâtiment des services techniques est conclu avec la Sté Bialler sur une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Le montant annuel est de 720 € TTC

7) Il est établi une convention de location entre la Commune et La Poste pour un emplacement situé dans l'ancienne caserne des pompiers pour une durée de 1 an à compter du 1er juin 2016, renouvelable par tacite reconduction. (entrepot du vélo électrique).

Le loyer est de 120 € par an.

8) Signature d'une convention de location entre la Commune et Mme Marie Noëlle Charrieau pour un emplacement sur le parking du Pontillas pour une durée de 3 mois, du 15 juin au 15 septembre 2016 aux fins d'installer un circuit de voitures à pédales.

Loyer 500 € pour la période.

9) Il est établi une convention de location d'un local situé au Centre Olympique de Serre Chevalier entre la Commune et l'association "Serre Che Snow Board Club" pour une durée de 1 an à compter du 1er juin 2016 et renouvelable par tacite reconduction.

Une participation aux charges de fonctionnement est fixée à 100 € par mois.

- M. Philippe MICHELON rappelle la présentation à la bibliothèque municipale du programme du Théâtre Briançonnais pour la saison 2016/2017.

**FIN DE LA SEANCE A 20H45.**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président donne la parole au public.**

- Mme Janine REY remet à toutes les personnes présentes dans la salle un courrier (PC Romain VALLA). Une réponse sera apportée.

- M. Jacques DEMOULIN s'étonne d'apprendre en séance publique les éléments concernant son dossier: le notaire devait l'en informer.

- Mme Odile FINE appelle l'attention des élus sur l'état du panneau d'affichage à Moulin Baron : les Services Techniques se rendront sur place.

- Mme Monique LEFEVRE s'inquiète de la gestion future du service de l'eau et de l'adhésion de la commune à la SPL (Société Publique Locale) : la compétence "Eau" devient compétence des Communautés de Communes à partir de 2020. Les décisions s'y rapportant seront prises par la Communauté de Communes. Actuellement la Commune de La Salle les Alpes n'a pas souhaité adhérer.

Le Président de séance,  
Gilles PERLI

